

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-229-1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, le 17 août 2026, le Règlement numéro VM-229-1, modifiant le Règlement numéro VM-229 établissant des règles concernant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau pour le secteur résidentiel et dans les commerces, immeubles de bureaux, institutions et industries établis sur le territoire de la Ville de Matane.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane, ce dix-huitième (18^e) jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-six.

Le greffier adjoint,

M^e Julien Turcotte,
Avocat